

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XVI

MONTREAL, SEPTEMBRE 1897

No 5

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires.—Nominations diverses, etc.—Bureau des Examineurs catholiques de Montréal, séance du 13 juillet dernier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Différence entre l'instruction et l'éducation.—Leçon de choses: *Le lait*—Exercices de mémoire et de récitation.—Composition: *L'enfant peu soigneur; Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée; Un homme ivre couché sur le bord du chemin.*—Dictées d'orthographe usuelle.—Homonymes français (suite).—Phrases à corriger.—Exercices de calcul.—TRIBUNE LIBRE: Conseils aux écoliers.—De l'enseignement religieux (suite).—Système métrique (suite).—LECTURE POUR TOUS: Histoire: *Parmentier.*—Hygiène: *Mangeons des légumes.*—Morale en action: *Derrière la tapisserie; Les deux nids.*—BIBLIOGRAPHIE: Publications reçues.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de Saint-Ignace de Missisquoi, les lots suivants du cadastre, savoir: Nos 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1456, 1457, 1459 et 1462 et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Notre-Dame des Anges de Stanbridge, comté de Missisquoi.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898).—*Gazette officielle*, 24 juillet dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 mai dernier (1897), de nommer M.

H.-A. Simard (magistrat de district pour la Côte Nord, comté de Saguenay), inspecteur d'écoles pour la dite région, en remplacement de M. R.-P. Vallée.—*Gazette officielle*, 24 juillet dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Détacher de la municipalité "Garthby", comté de Wolfe, le village de "Beaulac" et l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 19 décembre dernier, 1897.

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet 1898.—*Gazette officielle*, 24 juillet dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

Détacher de la municipalité de Bulstrode, comté d'Arthabaska, les lots suivants, savoir: Nos 11, 12 et 13 des VIIe et IXe rangs du canton de Bulstrode, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Notre-Dame du Saint-Rosaire, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898).—*Gazette officielle*, 24 juillet dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Détacher de la municipalité de Stanfold, Arthabaska, les lots suivants, savoir: Nos 25, 26